

DEC161414DR15

Décision portant nomination de Mme Aurélie LAPORTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) et nommant M. Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5095 en janvier 2016 ;

Considérant que Mme Aurélie LAPORTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aurélie LAPORTE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), à compter du 2 juin 2016.

Mme Aurélie LAPORTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au



Délégation Aquitaine
www.cnrs.fr/aquitaine

Esplanade des Arts et métiers BP105
33402 Talence
T. 05 57 35 58 00
F. 05 57 35 58 01

paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurélie LAPORTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

Le directeur de l'unité
Bertrand DAIGNAN FORNIER DE
LACHAUX

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL